



**AMENAGEMENT DE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**  
**MIGRATION DE LA PLATEFORME AUTOCOM DU SIEGE DE LA BOAD**  
**APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL N°BOAD-DSPA -003/2019**

Suite à la visite de site et conformément aux dispositions des articles 3.3 et 3.5 du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres Ouvert International N° BOAD-DSPA -003/2019 portant « migration de la plateforme autocom du siège de la BOAD », sont apportés au Dossier d'Appel d'Offres, les modifications et additifs, contenus dans le tableau ci-dessous :

LIBELLE	CONTENU INITIAL	AMENAGEMENTS / PRECISIONS
<b>Au titre du Règlement Particulier d'Appel d'offres</b>		
Article 4.3, page 8	Le Soumissionnaire peut proposer une amélioration de l'architecture existante, dans les limites du câblage existant ou moyennant une modification dont le coût sera à leur charge. Cette variante est non obligatoire. Aucune autre variante n'est autorisée.	L'offre de base devra être conforme au Cahier des charges. Des variantes sur l'architecture sont autorisées à conditions qu'elles soient distinctes de l'offre de base et chiffrées.
<b>Au titre du Cahier des charges</b>		
Article 2.2, page 4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• migrer ou remplacer (si nécessaire) tous les équipements des postes des STANDARDISTES pour avoir la dernière version stable et compatible approuvée par SIEMENS ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ tous les équipements physiques et logiciels des standards (ordinateurs, logiciels et casque etc.) devront être remplacés ;</li> <li>✓ les stocks à prévoir sont de dix (10) casques écoute USB compatibles.</li> </ul>

LIBELLE	CONTENU INITIAL	AMENAGEMENTS / PRECISIONS
Article 2.2, page 4	<ul style="list-style-type: none"> <li>prévoir un stock de sécurité raisonnable des téléphones (analogiques, numériques et IP) ;</li> </ul>	<p>Les stocks à prévoir sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <u>pour le siège</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dix (10) postes TDM (numériques ;</li> <li>- dix (10) postes analogiques ;</li> <li>- vingt (20) postes IP</li> </ul> </li> <li>✓ <u>pour les Missions Résidentes</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- deux (02) postes IP par Mission Résidente</li> </ul> </li> </ul>
Article 2.2, page 6	<ul style="list-style-type: none"> <li>adapter, si nécessaire, le câblage (équipements réseaux CISCO et filerie) de la MR du Mali en vue d'assurer une bonne installation et intégration du nouvel autocom ;</li> </ul>	<p>Il existe sur le site les équipements réseaux ainsi qu'un câblage. Toutefois le Prestataire devra adapter ledit à l'installation et à l'insertion du nouvel Autocom proposé dans le réseau de la Banque.</p> <p>L'éventuel nouveau câblage à réaliser sera à la charge du Prestataire.</p> <p>Les photos sur les installations de chaque site pourront être obtenues sur requête à l'adresse suivante: <a href="mailto:consultationdspa2019@boad.org">consultationdspa2019@boad.org</a></p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fourniture de coffrets réseau pour accueillir les autocoms des Missions Résidentes</li> </ul>	<p>Le soumissionnaire devra prévoir dans son offre un coffret réseau pour chaque Mission Résidente avec les dimensions ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ hauteur 6U ;</li> <li>✓ profondeur 45 cm</li> </ul>
Additifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conditions de mise à disposition des bases de données des Autocoms (KDS).</li> </ul>	<p>Pour des raisons de sécurité, les bases de données complètes ne seront pas mises à la disposition des candidats.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le candidat désireux d'obtenir des informations spécifiques sur les Autocoms du Siège devra transmettre une requête précisant l'information à obtenir à l'adresse suivante: <a href="mailto:consultationdspa2019@boad.org">consultationdspa2019@boad.org</a> ; en veillant à préciser sa demande. La BOAD jugera de l'opportunité de lui transmettre ladite information.</li> <li>✓ Pour les Autocoms des Missions résidentes, l'Architecture de l'Autocom qui fournit les informations nécessaires sur les cartes d'accès, la version et les licences chargées, pourront être obtenues à l'adresse sus-énoncée.</li> </ul>
Additifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conditions de visite des Autocoms des Missions Résidentes</li> </ul>	<p>Les candidats désireux de visiter les sites des Missions Résidentes, devront adresser une requête à l'adresse : <a href="mailto:consultationdspa2019@boad.org">consultationdspa2019@boad.org</a></p>

LIBELLE	CONTENU INITIAL	AMENAGEMENTS / PRECISIONS
<b>Au titre du Contrat</b>		
Article 2.8.1 page 7	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Fournisseur est tenu de garantir les équipements et les installations contre les défauts cachés qui rendent les installations impropres à l'usage auquel ils sont destinés ou en diminuent l'usage. La garantie court à compter de la réception provisoire des installations et restera acquise à celle-ci pendant une période de trois (03) ans. Il n'est pas exclu que la Banque bénéficie de la garantie-constructeur, si sa durée était supérieure à celle de la garantie contractuelle.</li> </ul>	<p>L'article 2.8.1 du contrat est modifié comme suit :</p> <p>Le Fournisseur est tenu de garantir les équipements et les installations contre les défauts cachés qui rendent les installations impropres à l'usage auquel ils sont destinés ou en diminuent l'usage. La garantie court à compter de la réception provisoire des installations et restera acquise à celle-ci pendant une période de douze (12) mois. Il n'est pas exclu que la Banque bénéficie de la garantie-constructeur, si sa durée était supérieure à celle de la garantie contractuelle.</p>

Lomé, le 20 MAI 2019

  
**Mohamed KEITA**  
 Directeur de la Sécurité, du Patrimoine  
 et de l'Approvisionnement